

Initiatives ministérielles

actuellement et que nous entendons améliorer, surtout du point de vue du réchauffement du climat.

Si on se tourne maintenant vers l'Ouest, on constate que le professeur Rees, de l'Université de Colombie-Britannique, propose une autre sorte de taxe. C'est une taxe à l'entropie. Il estime qu'au lieu de subventionner les hydrocarbures, le Canada devrait taxer les combustibles fossiles au motif économique que la capacité de l'atmosphère à absorber le bioxyde de carbone est une ressource rare dont l'usage devrait être mis à la charge des consommateurs. Le taux de la taxe devrait varier suivant les combustibles fossiles évidemment, en fonction de leur teneur en carbone par unité d'énergie. Elle devrait donc être environ deux fois plus élevée sur le charbon que sur le gaz naturel. Cette taxe ferait baisser la consommation des hydrocarbures, favoriserait l'économie d'énergie et réduirait la pollution par le bioxyde de carbone.

Si le ministre des Finances n'est pas satisfait de nos suggestions et veut voir ce que l'on propose de l'autre côté de l'océan, je lui recommande une proposition du professeur Ewringmann de l'université de Cologne, en République fédérale d'Allemagne, qui parle de réforme fiscale «verte» qui comprendrait des taxes sur les carburants carbonés, des taxes sur les emballages perdus, des taxes sur le courrier publicitaire et des taxes sur la consommation d'eau.

Quelle belle occasion ratée pour le ministre des Finances, simplement parce qu'il avait oublié l'engagement pris par le premier ministre aux Nations Unies et à Toronto, en 1988, lorsque le gouvernement s'est prononcé en faveur du développement durable et des mesures de lutte contre le réchauffement du climat.

Voici une réforme fiscale qui sera périmée le jour même où elle entrera en vigueur. Elle ne témoigne d'aucune considération, d'aucune sensibilité, et elle néglige complètement le potentiel et les exigences de la situation environnementale d'aujourd'hui.

Le temps attribué exige que je conclue. Le gouvernement n'a pas compris que l'environnement et l'économie sont une seule et même chose, qu'il n'y a pas de conflit entre les deux et que la taxation est un moyen important pour atteindre des objectifs écologiques. Malheureusement, on a complètement raté l'occasion.

La TPS pénalise les activités, les biens et les services utiles à l'environnement et va favoriser, grâce à une diminution des taxes, les activités et les services nuisibles à l'environnement. C'est ainsi que je résume, du point de vue de l'environnement et du développement durable, la proposition du ministre des Finances dont nous parlons ce soir.

• (1830)

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, au cours du débat sur la TPS tant au comité qu'à la Chambre, nous avons appris que la principale raison justifiant, selon le gouvernement, l'application d'une taxe sur les produits et services résidait dans la nécessité de remplacer la taxe sur les ventes des fabricants. On a signalé à de nombreuses reprises que tous les partis au cours de la législature précédente avaient reconnu la nécessité de remplacer cette taxe désuète et, à bien des égards, nuisible. Bien entendu, personne ne niera qu'il est nécessaire de remplacer et de modifier la taxe sur les ventes des fabricants, afin d'en faire disparaître les aspects néfastes bien connus.

Il s'agit, cependant, de savoir si la taxe sur les produits et services constitue une solution de remplacement satisfaisante. Ce qui était au départ une tentative compréhensible pour obtenir l'appui voulu relativement à une taxe de vente visible et équitable en remplacement de la taxe sur les ventes des fabricants est maintenant tout autre chose. Bien entendu, le fait que le gouvernement ait modifié sa proposition initiale en faisant passer la taxe de 9 à 7 p. 100 ne change en rien les problèmes fondamentaux inhérents à la taxe proposée.

Nous savons tous que les taxes de vente sont régressives. Elles ont des répercussions plus graves sur les gens à faible revenu que sur les bien nantis. Le gouvernement s'est engagé à alléger les répercussions négatives de la taxe sur les Canadiens à faible revenu à l'aide d'un crédit important. Bien sûr, même si cela est tout à fait souhaitable sur le plan social dans le cadre de toute discussion d'une taxe de vente régressive, cela entraîne une augmentation du coût de la taxe. En outre, le gouvernement cherche à atténuer la nature régressive de la taxe de vente—une tâche pratiquement impossible qu'il a néanmoins cherché à réaliser—en exonérant certains produits et services. Cela a entraîné bien entendu, une réduction de l'assiette de la taxe prévue au départ. On a donc dû accroître le taux afin de contrebalancer cette réduction.